

CAPSO CMG de LYON 28 Mai 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

FO DÉFENSE souhaite, en ouverture de cette CAPSO, rappeler l'importance de cette instance pour les personnels Ouvriers de l'État. Elle constitue un moment essentiel du dialogue social, garantissant à la fois la transparence, l'équité et la reconnaissance des parcours professionnels.

Cependant, les évolutions actuellement envisagées suscitent de fortes inquiétudes. La réduction du nombre de CAPSO, présentée comme une mesure de simplification, fait peser des risques réels sur la qualité de nos travaux.

En concentrant un nombre toujours plus important d'agents au sein d'une même commission, nous prenons le risque de perdre ce qui fait la force de ces instances : la connaissance des situations individuelles, la prise en compte des réalités locales et la capacité à examiner les dossiers avec attention et justesse.

Cette évolution pourrait conduire à un affaiblissement du suivi des carrières, à une forme de standardisation des décisions, et à un éloignement des préoccupations concrètes des agents. À terme, c'est aussi la confiance dans le système qui pourrait être fragilisée.

Pour **FO DÉFENSE** le maintien d'instances de proximité n'est pas un luxe, mais une nécessité pour garantir un dialogue social efficace et respectueux des spécificités de chacun.

La CAPSO mixte du CMG de Lyon a été peu impactée dans cette manœuvre. Si les revendications de **FO DÉFENSE** ont été entendues (l'AIA Ambérieu qui reste dans notre périmètre par exemple) nous ne pouvons qu'être vigilant face à d'éventuelles futures réorganisations qui tendraient à modifier en profondeur notre instance.

La publication des droits à avancement 2026 est intervenue alors que la Loi de Programmation Militaire (LPM) a fixé des objectifs ambitieux. Cette montée en puissance repose directement sur les Ouvriers de l'État, dont les savoir-faire sont indispensables au MCO et à l'efficacité des forces. Dans ce contexte stratégique, il est incompréhensible que les droits à avancement restent aussi faibles. Alors que les besoins augmentent, que les charges de travail s'intensifient et que les responsabilités s'alourdissent, les perspectives de carrière, elles, restent bloquées.

Si l'administration est tentée de justifier cette situation par la faiblesse des assiettes de conditionnement, **FO DÉFENSE** tient à rappeler avec force que cette situation n'est pas le fruit du hasard. Elle est la conséquence directe de plusieurs décennies de non-recrutement d'Ouvriers de l'État. Ce manque de gestion des effectifs ne peut aujourd'hui servir de prétexte à l'inaction. La poursuite des recrutements d'Ouvriers de l'État, est essentielle pour préserver les compétences étatiques du ministère des Armées

C'est pourquoi **FO DÉFENSE** exige une augmentation durable et généralisée des taux d'avancement concernant toutes les catégories !!!

La fidélisation, l'attractivité et la reconnaissance des savoir-faire exigent des engagements pérennes. C'est pourquoi pour **FO DÉFENSE** il est indispensable que la campagne complémentaire 2025 soit reconduite en 2026. Les avancements étant extraits de l'ensemble de l'assiette, il doit concerner toutes les professions de l'ensemble du MINARM. L'avancement ne doit jamais dépendre d'un domaine professionnel, mais uniquement des compétences, de l'expérience et de la reconnaissance professionnelle, sans aucune distinction entre les métiers. La fidélisation passe par des déroulements de carrière attractifs offerts à tous quel que soit l'employeur.

Sur le sujet des formations qualifiantes, **FO DÉFENSE** souligne une nouvelle fois qu'elles sont indispensables pour adapter les compétences des personnels aux évolutions technologiques et opérationnelles des Armées.

Il est nécessaire de poursuivre les travaux engagés sur les FQ existantes (Frigoriste, Supply Chain) de les entamer pour d'autres professions. L'entrée en formation qualifiante doit être facilitée et ne doit pas s'apparenter à un parcours du combattant (mécanicien/diéséliste par exemple). **FO DÉFENSE revendique également une nomination après formation qualifiante au 1er janvier de l'année N.**

FO DÉFENSE demande une clarification de la situation d'agent qui pourraient voir leur reprise d'ancienneté disparaître après la réussite d'un essai professionnel. Cette manœuvre irait à l'encontre de la politique de fidélisation et pourrait remettre en cause les choix opérés lors des pré-capso. L'âge serait-il devenu un critère discriminant ?

Les représentants **FO DÉFENSE** restent attentifs à la poursuite des campagnes d'apprentissage et insistent pour un recrutement facilité des jeunes alternants grâce au dispositif des 25%.

Enfin, conscient des différentes restructurations qui ont pu fragiliser l'administration, nous restons attentifs aux traitements parfois chaotiques des dossiers des agents concernés par les travaux insalubres, les départs en retraite, les paiements d'indemnités FIO ou jury d'essai, les reprises d'ancienneté ou les délais de nomination au groupe supérieur.

Dans ce contexte, les élus **FO DÉFENSE** tiennent à réaffirmer avec force leur engagement. Ils demeureront pleinement mobilisés, vigilants et disponibles tout au long des travaux de cette commission et au-delà. Nous continuerons à porter la voix des personnels avec détermination, à examiner chaque situation avec exigence et à intervenir chaque fois que nécessaire.

Parce que derrière chaque dossier, il y a un agent, un parcours, une reconnaissance attendue, **FO DÉFENSE** ne transigera pas sur ses principes. Nous défendrons, coûte que coûte, les intérêts des personnels Ouvriers de l'État, des chefs d'équipe et des TSO, en veillant au respect des droits, à l'équité de traitement et à la reconnaissance des compétences et de l'engagement de chacun.

Nous vous remercions de votre attention.

LYON, le 28/05/2026.